



VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU TRIANGLE DE WEIMAR

Compte rendu de la visite des groupes d'amitié Allemagne-France du Bundesrat, France-Allemagne et France-Pologne du Sénat, ainsi que d'un sénateur polonais, à Weimar (Thuringe), à l'occasion du vingtième anniversaire du Triangle de Weimar

29 – 30 août 2011

Les 29 et 30 août 2011 s'est tenue à Weimar (Thuringe) la célébration parlementaire du 20^{ème} anniversaire du Triangle de Weimar.

Organisée par le gouvernement de l'État libre de Thuringe, dont plusieurs membres siègent au Conseil fédéral (Bundesrat) de la République fédérale, cette manifestation réunissait des membres allemands, français et polonais des groupes interparlementaires d'amitié franco-allemand et franco-polonais¹.

La délégation du Sénat français était composée de Mme Catherine Troendlé (UMP, Haut-Rhin), présidente du groupe interparlementaire d'amitié France-Allemagne et de M. Jean Besson (Soc, Drôme), membre du groupe interparlementaire d'amitié France-Pologne. Le Sénat de Pologne était représenté par M. Edmund Wittbrodt.

Enfin, le Conseil fédéral était notamment représenté par Mmes Marion Walsmann, Ministre pour les affaires fédérales et européennes de l'État libre de Thuringe ; Margit Conrad, Ministre d'Etat du Land de Rhénanie-Palatinat et Vice Présidente du Groupe Allemagne-France, Silke Krebs, Ministre d'État du Land de Bade-Wurtemberg, Angelica Schwall-Düren, Ministre des affaires fédérales du Land de Rhénanie Nord Westphalie.



M. Edmund Wittbrodt, Mmes Margit Conrad, Marion Walsmann et Catherine Troendlé

I – Le Triangle de Weimar : une initiative stratégique

1. En 1991, la fondation du triangle de Weimar procédait d'une logique bilatérale. Sur fond d'euphorie européenne, un triple mouvement s'affirmait :

- Une détente des relations germano-polonaises tout d'abord. La question frontalière fut réglée par l'adoption de la ligne Oder-Neisse comme tracé de la délimitation en octobre 1990 et les ministres Hans-Dietrich Genscher et Krzysztof Skubiszewski signèrent, à Bonn, le 17 juin 1991, un traité de bon voisinage et de coopération amicale entre la République Fédérale d'Allemagne et la République polonaise.

¹ Il n'existe pas encore de groupe parlementaire germano-polonais au niveau du Bundesrat et du Sénat de Pologne.

- Ensuite le rapprochement franco-polonais se poursuivait, solennisé par la signature d'un traité d'amitié et de solidarité entre la Pologne et la France, à Paris, le 9 avril 1991, par les ministres Roland Dumas et Krzysztof Skubiszewski.

- Enfin, la coopération franco-allemande se renforçait encore. Ainsi, en mai 1991, les ministres Genscher et Dumas organisèrent une rencontre conjointe des ambassadeurs et directeurs de centres culturels français et allemands en poste en Europe centrale et orientale. A cette occasion, ils annonçaient vouloir organiser une réunion tripartite, la même année, avec le ministre des Affaires étrangères polonais.

La rencontre franco-germano-polonaise a donc eu lieu à Weimar les 28 et 29 août 1991. Les trois ministres, Roland Dumas, Hans-Dietrich Genscher et Krzysztof Skubiszewski, signèrent alors une déclaration commune sur l'avenir de l'Europe. Sans prévoir de secrétariat permanent ni de budget, ce texte fondait néanmoins la coopération « institutionnalisée » entre la France, l'Allemagne et la Pologne, en initiant un cycle de rencontres tripartites qui prendra officiellement le nom de « triangle de Weimar » à partir de 1995.

Cette démarche s'appuyait sur le postulat selon lequel l'exemple historique de réconciliation franco-allemande pourrait être étendu à la Pologne, et ainsi être mis au service, notamment, d'un développement concerté de l'Europe. Elle comprenait une double dimension, à la fois institutionnelle et civile visant ainsi plus particulièrement à rapprocher les sociétés, entre autres par le soutien à la coopération régionale transfrontalière.

Cependant, deux thèmes s'imposèrent rapidement :

- le rapprochement entre d'une part la Pologne -et plus largement les Pays d'Europe centrale et orientale- (PECO) et les structures euro-atlantiques d'autre part, et

- les questions de sécurité et de coopération militaire.

2. Le caractère irrégulier de son développement a suscité des interrogations quant à sa pertinence

Dès 1991, les rencontres trilatérales se multiplièrent, s'étendant au-delà du cercle initial des seuls ministres des Affaires

étrangères : réunion entre chefs d'État, ministres de la Défense, ministres « techniques », mais aussi parlementaires, fonctionnaires et, dans une moindre mesure, « représentants de la société civile » (journalistes, étudiants, etc.).

Cependant, les réalisations paraissent timides :

- l'adhésion de la Pologne à l'UE en 2004, après son entrée dans l'OTAN en 1999, marque un tournant dans les relations franco-germano-polonaises ; elle ne saurait toutefois être portée au seul crédit du triangle de Weimar, posant même la question de sa pérennisation ;

- en matière de défense, les échanges ont été réguliers ; au-delà même de la création du Groupe de combat franco-germano-polonais et de son insertion dans l'Eurocorps, les trois États ont largement coopéré sur la question de la politique de sécurité et de défense commune européenne ;

- des projets de coopération décentralisée ont été mis en œuvre, par exemple entre le Pas de Calais, la Rhénanie du Nord-Westphalie et la Silésie, ou la Bourgogne, la Rhénanie-Palatinat et la voïévodie d'Opole. ;

- de manière plus marginale, des échanges de jeunes ont pu être menés à bien, en particulier par l'intermédiaire de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) et de son homologue germano-polonais (OGPJ).

Parmi les principaux freins et barrières au développement du triangle de Weimar, il est possible d'identifier les facteurs suivants : tout d'abord, la coopération n'est pas complètement institutionnalisée et dépend donc très largement du climat de politique intérieure dans chacun des pays, des différents agendas de politique étrangère et européenne, etc. ; en second lieu la Pologne n'est pas membre de l'Eurogroupe ; enfin la question se pose du caractère vraiment équilatéral du triangle de Weimar et d'un déséquilibre au profit du « moteur franco-allemand »

De surcroît, le volet extra-politique de la coopération franco-germano-polonaise (échanges culturels et économiques) apparaît insuffisamment développé pour pouvoir soutenir efficacement les efforts gouvernementaux.

Cependant, le maintien du triangle de Weimar reste pertinent pour enrichir les visions et politiques européennes, en particulier dans les domaines suivants : la PAC, l'énergie, la défense, la politique de voisinage et, plus largement, les relations avec les États non membres de l'UE.

3. L'année 2011 : la relance du triangle de Weimar ?

Dans un contexte marqué (notamment) par la présidence polonaise du conseil de l'UE au second semestre 2011 et par le vingtième anniversaire du sommet de Weimar, le « triangle » semble connaître un nouvel élan.

Le nouveau président polonais, Bronislaw Komorowski, a invité le président français et la chancelière allemande à une rencontre tripartite qui s'est déroulée à Varsovie, le 7 février. Depuis 2005, aucun sommet trilatéral n'avait eu lieu, puisque la date en avait été reportée sine die en 2006 par le précédent président polonais, Lech Kaczyński. A Varsovie, les discussions ont largement porté sur les relations avec les voisins orientaux de la Pologne, dont la Russie, conviée à de futures réunions au plus haut niveau avec les membres du triangle de Weimar, ainsi que sur l'adhésion polonaise au pacte de compétitivité et de convergence vivement souhaitée par l'Allemagne. Les trois ministres des Affaires étrangères se sont réunis, le 20 mai, à Bydgoszcz (Pologne), pour évoquer notamment les priorités de la présidence polonaise de l'UE, les questions stratégiques et de sécurité, ainsi que les relations de l'UE avec ses voisins de l'Est et du Sud.

II. Une initiative à poursuivre en diversifiant les thèmes et acteurs

Lors de la cérémonie de commémoration du 20^{ème} anniversaire du Triangle de Weimar, un débat a réuni deux des trois anciens ministres des Affaires étrangères, co-fondateurs du Triangle de Weimar en 1991, M. Roland Dumas pour la France et M. Hans-Dietrich Genscher pour la République fédérale d'Allemagne. M. Tadeusz Mazowiecki ancien premier-ministre de Pologne représentant l'ancien ministre des Affaires étrangères Krzysztof Skubiszewski.

De nombreux étudiants des trois pays assistaient également à cette cérémonie dans le cadre d'un « Parlement des Jeunes » du Triangle de Weimar



M. Jean Besson, Mme Marion Walsmann, M. Hans-Dietrich Genscher et Mme Catherine Troendlé

M. Roland Dumas a rappelé que la création du Triangle de Weimar correspondait à un moment crucial de l'histoire européenne : la chute du mur d'une part, et d'autre part, la conclusion du Traité de Maastricht en décembre 1991, étape décisive vers une Union européenne nouvelle avec en particulier, la création d'une monnaie unique. Il a estimé qu'aujourd'hui la jeunesse devait s'emparer du projet européen, y compris de la structure de dialogue trilatéral que constitue Weimar, pour y apporter son imagination, ses rêves et ses désirs pour son propre futur.

Quant à l'Europe, la première responsabilité de ses dirigeants était de respecter les règles qu'ils s'étaient eux-mêmes données en signant les traités, par exemple dans les domaines budgétaire et économique ce qui n'était visiblement pas le cas aujourd'hui. Plus que jamais a-t-il conclu l'esprit du Triangle de Weimar devait influencer les populations du continent et inspirer sa jeunesse.

M. Hans-Dietrich Genscher, commentant la situation actuelle de l'Europe, a également déploré que les États membres, en méconnaissant les règles communes, aient conduit à des impasses budgétaires qui affecteraient les générations futures. La solution pour dépasser ce moment décisif pour l'Europe était « plus d'Europe » et surtout pas « moins d'Europe ». Il convenait surtout de ne pas « laisser l'Europe aux euro sceptiques ».



Mme Marion Walsmann, MM. Roland Dumas et Hans-Dietrich Genscher, Mmes Catherine Troendlé et Margit Conrad

Dans son intervention, Mme Catherine Troendlé a estimé que si les objectifs initiaux - politiques et stratégiques assignés- au Triangle de Weimar en 1991, avaient été atteints (adhésion de la Pologne à l'OTAN en 1999, à l'Union européenne en 2004), cela ne signifiait pas la fin du Triangle de Weimar. Celui-ci, tout au contraire, pouvait très largement s'enrichir de nouvelles thématiques, comme la Défense, l'économie, ...Mais surtout à la culture, à l'éducation, aux échanges universitaires. De même, la coopération régionale –déjà bien engagée entre régions polonaises françaises et Länder d'Allemagne-permettrait d'ancrer, par des projets concrets, l'esprit de Weimar au cœur de la vie des citoyens.

D'une façon générale a-t-elle conclu, les sociétés civiles des trois nations devaient

devenir actrices naturelles du Triangle de Weimar, pour relayer et éventuellement suppléer l'action des pouvoirs politiques institutionnels et pour approfondir le dialogue entre les sociétés des trois pays

Pour symboliser l'importance de l'élargissement de la coopération trilatérale au domaine culturel, le Prix Adam Mickiewicz, qui récompense les initiatives prises dans le cadre du Triangle de Weimar, a été remis aux responsables des trois instituts culturels de France, de Pologne et d'Allemagne. Ont été ainsi distingués, pour l'Institut Français Mme Laurence Auer, secrétaire générale, M Paweł Potoczyn pour l'Institut Adam-Mickiewicz et M. Klaus-Dieter Lehmann pour l'Institut Goethe.

Le mardi 30 août, lors d'une table ronde sur le prolongement parlementaire qu'il conviendrait d'assurer de façon régulière au format « triangle de Weimar» les intervenants des trois Parlements ont évoqué l'idée de rencontres périodiques entre leurs commissions européennes ou encore la possibilité d'adjoindre un format trilatéral aux groupes interparlementaires existants.

Composition de la délégation



Mme Catherine Troendlé
Présidente du groupe interparlementaire
France-Allemagne
Sénateur (UMP) du Haut-Rhin
Vice-Présidente de la commission des Lois



M. Jean Besson
Sénateur (Soc) de la Drôme
Membre du groupe interparlementaire France-Pologne

Composition des groupes : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_604.html
http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_600.html